

Evaluation de la taxonomie IFRS dans le cadre de la publication des états financiers des sociétés étrangères cotées sur le NYSE

Par Pierre Hamon, etXetera

Le contexte

L'IFRS Foundation a, à la demande de la SEC, lancé un projet d'évaluation de la taxonomie IFRS dans le contexte de la publication, à partir de juin 2011, par les sociétés étrangères cotées sur le NYSE de leurs états financiers IFRS au format XBRL. En France, le groupe SANOFI-AVENTIS a participé à ce projet accompagné par un expert. Le résultat de ce travail et une analyse étendue aux « 20-F » (publication à la SEC) des 7 groupes français soumis à cette obligation a été présenté au groupe de travail : IFRS et information réglementée.

Rappelons qu'au niveau européen, le CESR a lancé une nouvelle consultation téléchargeable sur le site d'XBRL France sur l'opportunité d'utiliser le langage XBRL pour les sociétés cotées en Europe. Cette étude tend à répondre aux retards pris par la communauté européenne sur ces questions par rapport à d'autres pays dans le monde tels que la Chine, le Japon, Singapour et les Etats Unis.

Petit rappel sur les IFRS et XBRL

Les normes comptables internationales (IFRS) sont établies par l'IASB dont les membres indépendants sont nommés par les Trustee de l'IFRS Foundation anciennement IASC Foundation qui assure la gestion et le financement des activités de l'IASB .

L'IFRS Foundation finance également le développement de la taxonomie IFRS. Les équipes de l'IFRS Foundation travaillent avec la collaboration de deux groupes de travail. Le premier, XQRT est un comité technique qui valide les taxonomies XBRL. Le second, XAC, est un comité constitué de membres et d'observateurs, notamment des régulateurs (parmi eux la SEC, le IOSCO, le CESR et la commission européenne) qui ont pour vocation de conseiller les trustees sur les questions relatives à XBRL.

Au niveau mondial la taxonomie IFRS est actuellement utilisée par d'autres taxonomies :

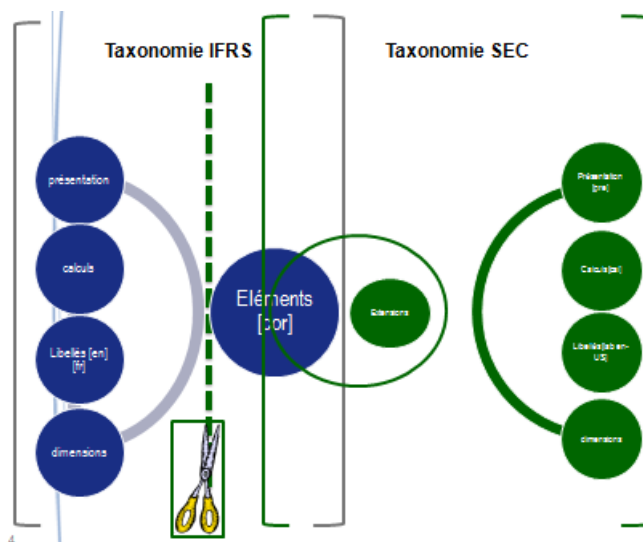
- *En Europe, dans le cadre des reporting COREP et FINREP*
- *Au Japon (Japan FSA) dans le cadre de la migration des reporting des entreprises japonaises vers les IFRS*
- *En Australie, en Angleterre et au Chili notamment.*

Le projet pilote SANOFI-AVENTIS

SANOFI-AVENTIS a participé au projet pilote de l'IFRS Foundation mis en place pour évaluer l'adéquation de la taxonomie IFRS à la production des reporting 20-F en XBRL. Les états financiers utilisés ont été les états publiés au 31 décembre 2009 et la taxonomie utilisée a été XBRL IFRS 2010.

La difficulté essentielle rencontrée au cours de ce projet a résidé dans la mise en concordance des lignes des états financiers publiés avec les éléments de la taxonomie (terminologie en anglais, recouvrement référentiel et présentation) et la mise en place d'extensions. Une autre difficulté a consisté à se familiariser avec et à répondre aux exigences et contraintes réglementaires et techniques imposées par la SEC.

Pour illustration, le schéma ci-dessous permet de visualiser les composants de la taxonomie IFRS et ceux requis par la SEC. Les éléments manquants dans la taxonomie IFRS nécessitent la création d'extensions et la taxonomie XBRL soumise avec le rapport XBRL est une taxonomie IFRS étendue propre au groupe remettant.



Le rapport 20-F IFRS en XBRL a quelques particularités qui accroissent la difficulté de l'exercice :

- La SEC ne permet pas d'autres extensions dans la taxonomie que celles qui sont utilisées dans le rapport, ce qui implique le développement d'une taxonomie par remettant.
- La taxonomie contient des « negated labels » c'est-à-dire des éléments dont le signe est inversé en restitution. Ceci est une des principales causes d'erreurs notées lors des remises par les sociétés américaines de leurs comptes en US GAAP à la SEC (plus de 12 000 erreurs liées aux montants reportés en signe inverse du signe attendu ont été noté l'an passé).
- Certains logiciels contiennent une validation intégrée des règles émises par l'EFM (Edgar Filing Manual) pour les remises en US GAAP, mais pour le reporting en IFRS, des erreurs subsistent car il y existe des différences d'architecture entre les taxonomies US GAAP et les IFRS.
- L'extension DEI incluant une description de la société et du document doit être importée.

Pour le 20-F, les libellés des éléments doivent être en anglais US et doivent correspondre aux intitulés des lignes du fichier HTML du rapport 20-F. Ils peuvent donc être différents des libellés anglais de la taxonomie IFRS.

Pour les extensions de la taxonomie IFRS, deux solutions sont possibles :

- Laisser les groupes créer librement des extensions c'est-à-dire que chaque remettant crée ses propres extensions sur la base de ses libellés en anglais. L'analyse portant sur les 20-F des 7 remettants français montre que cette solution peut résulter en une multiplication des extensions selon le nombre de lignes identifiées dans le 20-F et différentes des intitulés de la taxonomie IFRS. Elle conduit à traduction numérique de la diversité existante et n'a que très peu d'intérêt dans le cadre du langage XBRL.
- L'autre solution consiste à créer des extensions harmonisées, c'est-à-dire un nombre restreint d'extensions, proposées par pays et/ou par secteur d'activité et préférablement au niveau européen. Les extensions deviennent alors communes (même si la diversité des libellés en anglais US est conservée). Dans ce cas de figure, l'usage du langage XBRL est tout à fait pertinent car il facilite et améliore la comparabilité des données, faisant du reporting un outil à forte valeur ajoutée, tant pour les régulateurs que pour les entreprises déclarantes.

Le groupe de travail d'XBRL France peut se fixer comme objectif de partager la compréhension de la taxonomie IFRS et d'identifier les problèmes liés au reporting 20-F afin de trouver des solutions en amont et faciliter ainsi, en aval, le reporting des sociétés françaises cotées aux Etats Unis. Il peut définir un consensus sur l'harmonisation des extensions communes pour les entreprises françaises, qu'elles soient liées à la réglementation ou aux secteurs d'activité, tout en constatant les extensions spécifiques à chaque groupe. Ce groupe, pour fonctionner et atteindre ses objectifs doit regrouper un certain nombre de groupes intéressés pour y participer et contribuer aux travaux.